

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AGF Belgium lance un nouveau fonds structuré :
« Best Wishes »
Offrez un souffle nouveau à vos investissements

Bruxelles, le 19 décembre 2005 – AGF Belgium lance «**Best Wishes**», un fonds structuré **offrant un potentiel de 8,29%*** pendant **trois ans** et dont le rendement est lié à l'évolution de l'indice DJ Euro Stoxx 50 et à l'évolution du taux à long terme Swap 10 ans. La période de souscription court du 12 décembre 2005 au 25 janvier 2006.

*exemple de rendement annuel équivalent pour une progression de 30% de l'indice DJ Euro Stoxx 50 au terme de l'investissement.

«Best Wishes»

Des taux historiquement bas rendent peu attractifs la plupart des produits de placement traditionnels sans risque disponibles sur le marché.

Best Wishes est une formule d'investissement de courte durée, simple et ingénieuse au rendement attendu attractif que les bourses soufflent le chaud ou le froid. Avec **Best Wishes**, AGF Belgium propose le meilleur de deux mondes, **les taux et la bourse**, au travers de l'évolution d'un indice boursier représentatif des grandes sociétés européennes, le DJ Euro Stoxx 50 et de l'évolution du taux à long terme Swap 10 ans.

Si les taux augmentent, l'investisseur obtiendra 10 fois cette hausse tant que la bourse ne baisse pas de plus de 30% la dernière année, par contre, si les taux restent bas, la probabilité de hausse continue des actions est forte et il y participera à concurrence de 90%.

Environnement financier

- Le **taux à long terme Swap 10 ans** est encore bas, bien qu'il montre une tendance à la hausse. Une amélioration de la situation économique est attendue et des craintes d'inflation suite à la hausse des prix des produits pétroliers existent.
- L'indice **DJ Euro Stoxx 50** a déjà rebondi depuis ses niveaux les plus bas observés en 2003 mais il se situe encore loin de ses niveaux de début 2000. Il y a donc encore un réel potentiel d'appréciation. Les actions sont d'ailleurs considérées comme étant relativement bon marché par rapport aux obligations. En effet, les dividendes distribués par certaines valeurs dépassent souvent le niveau des taux d'intérêt des obligations.

Actions, taux, ... nous proposons le meilleur de la hausse

Au terme des trois ans, l'indice boursier et le taux à long terme sont comparés à leur **valeur de départ**.

Si, après trois ans, l'indice boursier a évolué positivement et n'a pas baissé de plus de 30% au cours de la dernière année, par rapport à sa valeur de départ, le client reçoit un montant équivalent à 100% de son investissement net auquel s'ajoute le montant le plus élevé entre 90% de la hausse de l'indice boursier et 10 fois la hausse du taux à long terme.

Si, après trois ans, l'indice boursier a évolué négativement mais n'a pas baissé de plus de 30% au cours de la dernière année, par rapport à sa valeur de départ, le client reçoit un montant équivalent à 100% de son investissement net auquel s'ajoute 10 fois la hausse du taux à long terme en cas de hausse de celui-ci.

Le client reçoit un montant équivalent à 100% de son investissement net en cas de baisse du taux à long terme.

Et si, au cours de la dernière année, l'indice boursier a baissé de plus de 30%, par rapport à sa valeur de départ, le client reçoit 100% de son investissement net respectivement augmenté ou diminué de l'évolution positive ou négative de l'indice boursier mesurée au terme des trois ans.

Best Wishes est un contrat d'assurance de la branche 23 (classe de risque 1) commercialisé par **AGF Belgium Insurance** et lié au fonds d'investissement XS0234371390.

L'objectif du fonds d'investissement est de distribuer, au terme de 3 ans et à condition que l'Euro Stoxx n'ait pas baissé de plus de 30% au cours de la dernière année, 100% de l'investissement net augmenté du montant le plus élevé entre 90% de la hausse de l'Euro Stoxx 50 et 10 fois la hausse du Swap 10 ans avec un minimum de 100% de l'investissement net en cas de baisse du DJ Euro Stoxx 50 et de baisse du taux Swap 10 ans. Si au cours de la 3^{ème} année, l'Euro Stoxx 50 baisse de plus de 30%, le montant distribué sera équivalent à 100% de l'investissement net respectivement augmenté ou diminué de la hausse ou de la baisse du DJ Euro Stoxx 50 mesurée au terme des trois ans. Droits d'entrée (fonction du versement) et frais en cas de sortie avant l'échéance: consultez votre courtier. Le preneur d'assurance supporte entièrement le **risque financier**.

Contacts presse

Thierry CONSTANT - 02/214 65 96 – thierry.constant@agf.be

AGF Belgium (Allianz Group) est l'un des acteurs importants du marché belge de l'assurance IARD et Vie (Prévoyance et Placements). Par le seul canal du courtage, AGF Belgium offre un éventail complet de services à une clientèle de particuliers, d'indépendants, de PME et de grandes entreprises. Elle emploie 1.200 personnes en Belgique et est une filiale d'Allianz, leader mondial de l'assurance et de la gestion d'actifs.

Réserve :

Certains des énoncés contenus dans le présent document peuvent être de nature prospective et fondés sur les hypothèses et les points de vue actuels de la Direction de la Société. Ces énoncés impliquent des risques et des incertitudes, connus et inconnus, qui peuvent causer des écarts importants entre les résultats, les performances ou les événements qui y sont invoqués, explicitement ou implicitement, et les résultats, les performances ou les événements réels. Une déclaration peut être de nature prospectif par nature ou le caractère prospectif peut résulter du contexte de la déclaration. En plus, les déclarations de caractère prospectif se caractérisent par l'emploi de terme comme " peut ", " va ", " devrait ", " s'attend à ", " projette ", " envisage ", " anticipe ", " évalue ", " estime ", " prévoit ", " potentiel ", ou " continue ", ou par l'emploi de termes similaires. Les résultats, performances ou événements prospectifs peuvent s'écarter sensiblement des résultats réels en raison, notamment (i) de la conjoncture économique générale, et en particulier de la conjoncture économique prévalant dans les principaux domaines d'activités du groupe Allianz et sur les principaux marchés où intervient la Société, (ii) des performances de marchés financiers, y compris des marchés émergents, (iii) de la fréquence et de la gravité des sinistres assurés, (iv) des taux de mortalité et de morbidité, (v) du taux de conservation des affaires, (vi) de l'évolution des taux d'intérêt, (vii) des taux de change, notamment du taux de change EUR/USD, (viii) de la concurrence, (ix) des changements des législations et des réglementations, y compris pour ce qui a trait à la convergence monétaire ou à l'Union Monétaire Européenne, (x) des changements intervenants dans les politiques des Banques Centrales et/ou des Gouvernements étrangers (xi) des effets des acquisitions (par exemple de la Dresdner Bank AG) et de leur intégration et (xii) des facteurs généraux ayant une incidence sur la concurrence, que ce soit sur le plan local, régional, national et/ou mondial. Beaucoup de ces facteurs seraient d'autant plus susceptibles de survenir, et éventuellement de manière accrue, suite aux événements du 11 septembre 2001 et à leurs conséquences.

Les questions abordées dans le présent document peuvent en outre impliquer des risques et des incertitudes dont la société Allianz AG est régulièrement amenée à faire état dans les documents qu'elle soumet à la Securities and Exchange Commission. La société Allianz AG n'est pas obligée de mettre à jour les informations prospectives contenues dans le présent document.